



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Examens et Concours
DEC 2

**ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE
PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

VU le décret N°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

VU l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le jury académique de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, au titre de la session 2024, est composé comme suit :

Présidente

Madame Anne VIADIEU, Directrice de la région académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) déléguée

Vice-Présidents

Madame Sylvie BECO GLEIZES, coordinatrice académique MLDS, adjointe à la DRAIO déléguée
Monsieur David MARCOS, conseiller technique EVS auprès du recteur

Membres du jury

Monsieur François BERGAMINI, IEN-IO dans les Hautes-Pyrénées
Monsieur Landry BOURGUIGNON, IA-IPR sciences et techniques industrielles
Madame Laurence CADOURS, chargée de mission Lutte contre le décrochage Scolaire dans le Tarn, psy EN
Monsieur Franck DAVID, Proviseur adjoint du Lycée professionnel Gisèle-Halimi à Toulouse
Madame Isabelle EMOND-FLAMAND, IEN-IO dans l'Ariège
Madame Marion FEKETE, IEN-FC
Monsieur Philippe GONZALEZ, IEN-IO dans le Tarn
Monsieur Thierry HENRY, Directeur de l'EREA de Pamiers
Monsieur Michel KAMMERER, IEN-IO dans le Tarn-et-Garonne
Monsieur Olivier LEGLISE, superviseur du réseau des internats d'excellence
Monsieur Gilles LERAN, IEN-ET-EG mathématiques sciences
Madame Anne-Lise MAESTRE-PLANQUE, coordonnatrice MLDS
Monsieur Romain PAVAN, IEN-IO dans le Lot
Madame Vanessa PAVAN, IEN-ET-EG mathématiques sciences
Monsieur Patrick ROLLAND, coordonnateur CPLDS
Madame Sylvie TABACZYNSKY, Proviseur du Lycée Anne-Veaute à Castres

ARTICLE 2

La présidente est assistée de deux vice-présidents, les quels sont appelés à remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Toulouse, le 10/11/2023

F. Taja